Eneco Gaz Naturel Flex

Carte tarifaire avril 2026 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)	
		6,29	Estimation annuelle
95,00		5,91	Tarif mensuel
		0,1 X TTFDAW-RLP-M + 0,845	Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL :
Utilisation de réseaux de distribution
(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	
FLUVIUS HALLE VILVOORDE	16,59	2,35	88,09	0,92	17,85
FLUVIUS ANTWERPEN	14,79	2,13	78,51	0,85	17,85
FLUVIUS IMEWO	17,56	2,48	93,22	0,97	17,85
FLUVIUS LIMBURG	13,76	2,11	73,08	0,93	17,85
FLUVIUS WEST	17,95	2,54	95,30	1,00	17,85
FLUVIUS MIDDEN VLAANDEREN (INTERGEM)	15,41	2,19	81,80	0,86	17,85
FLUVIUS KEMPEN (IVEKA)	15,25	2,15	80,97	0,83	17,85
FLUVIUS ZENNE DIJLE	17,36	2,46	92,19	0,96	17,85
ORES (Brabant Wallon)	30,10	4,05	132,95	2,08	-
ORES (Hainaut gaz)	30,10	4,05	132,95	2,08	-
ORES (Luxembourg)	30,10	4,05	132,95	2,08	-
ORES (Mouscron)	30,10	4,05	132,95	2,08	-
ORES (Namur)	30,10	4,05	132,95	2,08	-
SIBELGA	15,00	1,88	40,63	1,36	23,54
TECTEO RESA	32,63	4,38	115,14	2,39	-

Eneco Gaz Naturel Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé mensuellement sur la base du paramètre d'indexation TTFDAW-RLP-M. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif mensuel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTFDAW-RLP-M (03/2026 : 50,6891 €/MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne de TTFDAW-RLP-M (54,4947 €/MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison, sauf si la législation impose des restrictions ou en dispose autrement. Dans ce cas, la redevance fixe sera due (et restera due) conformément aux dispositions légales applicables. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

(*) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022604 pour la Belgique. / Valable du 1er avril 2026 au 30 avril 2026 inclus. / BB_032_022604_FR_ENECO_GAS_FLEX

TAXES GAZ NATUREL
(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie) (*)	
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)	
<= 5.000 kWh	3,36
> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	11,88

Accise fédérale (€cent / kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,0998
Droits d'accise spéciaux	0,0660

FRAIS DE TRANSPORT GAZ
(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2026, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,156 €cent / kWh (hors TVA). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.

SO/0048/042026/FR

E.R. : **Eneco Belgium SA** – Battelsesteenweg 455i – 2800 Mechelen – Tel. 010 23 97 98 – Fax 015 40 41 49 – service@eneco.com
RPM Antwerpen afdeling Mechelen – TVA BE 0683.948.879 – eneco.be